

Common Frontiers-Canada
Conseil des Canadiens
Mines Alerte Canada
Syndicat des Métallos

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE:

LE 18 DÉCEMBRE 2009

Des documents montrent de la corruption et l'intimidation par la compagnie minière canadienne Blackfire dans ses opérations mexicaines - Ottawa doit mener une enquête immédiatement

Le gouvernement Harper doit adopter une législation visant à punir les pratiques de corruption par les sociétés minières basées au Canada.

[Ottawa, Toronto, Vancouver] Le 27 Novembre 2009, Mariano Roblero Abarca, un activiste mexicain connu pour sa lutte contre l'exploitation minière, a été abattu devant son domicile dans la communauté de Chicomuselo, au Chiapas.

M. Abarca a été un chef de file du Réseau mexicain des personnes touchées par la l'industrie minière (REMA en l'espagnol) et l'une des personnalités les plus importantes à dénoncer publiquement l'impact social et environnemental négatifs des activités extractives sur l'environnement de l'entreprise minière canadienne Blackfire Exploration Ltd. dans l'état du Chiapas. Quelques jours avant son assassinat, Mariano Abarca avait déposé des accusations contre deux employés Blackfire qui avaient menacé de le tuer s'il ne cessait pas d'organiser les agriculteurs de la localité qui protestaient de de la perte de leurs terres et de leurs moyens d'existence à cause de la mine de barytine Blackfire. Trois hommes liés à la compagnie minière canadienne ont été arrêtés pour son meurtre.

«Cette issue tragique peut être attribuée directement au refus du gouvernement Harper de mettre fin à l'impunité dont jouissent actuellement les compagnies minières canadiennes," a déclaré Maude Barlow, présidente nationale du Conseil des Canadiens.

Les documents déposés par REMA auprès du Bureau du procureur général du Chiapas exposent l'implication de la compagnie dans la corruption des fonctionnaires locaux dans le but d'intimider les opposants à la mine à ciel ouvert. «Nous avons obtenu des documents sur Blackfire, que la compagnie a reconnu comme authentiques, qui montrent clairement des paiements de 1 000 \$ par mois, qui sont allés directement dans le compte bancaire du maire de Chicomuselo dans l'attente que les membres de la communauté opposées à la mine à ciel ouvert serait maintenus en paix, », explique Rick Arnold, coordonateur de Common Frontiers au Canada.

Le 9 Décembre, la très honorable Michaëlle Jean, gouverneure générale du Canada, et Peter Kent, ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques) ont été confrontés aux conséquences du meurtre d'Abarca pendant leur visite à San Cristobal de las Casas, Chiapas. Jean a décrit la situation comme "épouvantable et inacceptable". Cependant, Kent a insisté pour faire l'éloge des activités minières canadiennes au Mexique. REMA a demandé à plusieurs reprises une rencontre avec la délégation canadienne pour l'informer sur les circonstances entourant l'assassinat de M. Abarca ainsi que les activités de la compagnie minière canadienne Blackfire, laquelle a été refusée.

«Il est tragique que des personnes qui ont des préoccupations sérieuses et légitimes, comme celles de Chicomuselo, soient menacées, maltraitées et tuées au lieu d'avoir ces préoccupations prises au

sérieux par les autorités, la compagnie, ou le gouvernement canadien», a déclaré Jamie Kneen, coordonnateur des communications de Mines Alerte Canada.

"Les compagnies minières, pétrolières et gazifières canadiennes sont le visage du Canada à l'étranger,» a déclaré Steve Hunt, directeur du district 3 du Syndicat des Métallos. «Pourtant, lorsque les membres des Métallos qui travaillent dans l'industrie minière réalisent des échanges de travail dans les pays comme le Mexique, l'Argentine, le Chili, le Pérou, l'Afrique du Sud ou le Guatemala, on trouve une énorme disparité entre le comportement social de ces compagnies à la maison et leur comportement à l'étranger.

Hunt a ajouté, "Notre syndicat a travaillé fort et pendant longtemps pour négocier des salaires et des retraites décentes, des lieux de travail sûrs par l'établissement d'initiatives mixtes de santé et sécurité, et des mesures environnementales pour protéger les communautés aux alentours. Les entreprises déclarent prendre les meilleures pratiques avec elles quand elles vont aux pays en développement, mais notre expérience sur le terrain démontre autre chose ".

Compte tenu des preuves documentées des pratiques de corruption et d'intimidation de la part de Blackfire, nos quatre organisations poursuivront une plainte auprès de la GRC en vertu de la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers (1998, ch 34) en leur demandant d'ouvrir immédiatement une enquête criminelle sur les activités de Blackfire Exploration Ltd dans le Chiapas, au Mexique. Ils appellent le gouvernement canadien à adresser une réprimande publique immédiate contre Blackfire Exploration Ltd.

Au lieu de fermer les yeux sur l'impact négatif que les opérations minières canadiennes ont sur les communautés affectées au Mexique et ailleurs dans le monde, le gouvernement canadien doit mettre un terme à ces activités nuisibles en supportant des lois qui rendent les compagnies d'exploitation minière basées au Canada responsables de leur comportement à l'étranger devant les tribunaux du Canada.

-30-

Pour de plus amples renseignements, contactez:

Rick Arnold, coordonnateur, Common Frontiers-Canada: tél. (905) 352-2430, e-mail comfront@web.ca

Jamie Kneen, coordonnateur des communications, Mines Alerte Canada: tél. (613) 569-3439, e-mail jamie@miningwatch.ca

Matthew Ramsden, responsable des communications, Conseil des Canadiens: (613) 233-4487 ext. 245, e-mail mramsdn@canadians.org

Steven Hunt, directeur des Métallos, district 3: (604) 683-1117, e-mail shunt@usw.ca